



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/11
18 octobre 2011

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-cinquième réunion
Bali, Indonésie, 13 – 17 novembre 2011

**PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION
POUR L'ANNÉE 2012**

1. Ce programme de travail est fondé sur la version provisoire intitulée « Projet de programme de travail de surveillance et d'évaluation pour les années 2011 et 2012 » présentée à la 63^e réunion, dont le Comité exécutif a pris note. Il porte sur les travaux qui seront entrepris en 2012 seulement, et a subi les modifications nécessaires afin de tenir compte des points d'intérêt supplémentaires et des suggestions proposées lors des réunions antérieures. Il comprend en outre le budget de 2012.

2. Il est important de préciser que certains points d'intérêt supplémentaires peuvent être soulevés et exiger un règlement efficace au cours de la prochaine année. Il faut donc prévoir une certaine souplesse dans la mise en œuvre du présent programme de travail et dans l'attribution du budget, afin d'accueillir ces points.

I. Études d'évaluation et surveillance du travail qui débiteront en 2012

a) Évaluation finale des projets d'accords pluriannuels

3. Dix études de cas couvrant une grande région géographique seront menées afin de recueillir de l'information sur les problèmes de mise en œuvre des projets dans différents pays, en réponse à des recommandations formulées dans l'étude théorique sur l'évaluation des accords pluriannuels. Le rapport final résumera les résultats des études de cas et utilisera certaines informations recueillies dans l'étude théorique. Les recommandations porteront sur les enseignements tirés pour la mise en œuvre des projets sur les HFCF.

b) Évaluation des projets sur le bromure de méthyle

4. Les résultats de l'évaluation des projets sur le bromure de méthyle de 2005 ont surtout porté sur la pérennité. L'évaluation a précisé que les objectifs d'élimination avait généralement été atteints dans les projets achevés et qu'il en sera sans doute de même dans les projets en cours, avec un certain retard dans certains cas, en raison de facteurs qui mettent en évidence la complexité de ce secteur. Elle a aussi fait connaître les raisons qui pourraient retarder ou empêcher la mise en œuvre de projets et l'atteinte des objectifs de conformité.

5. Plusieurs projets sur le bromure de méthyle ont été achevés ou sont presque achevés depuis cette époque. Cependant, des problèmes associés à ces projets sont régulièrement mentionnés lors des réunions du Protocole de Montréal et dans les médias. Ces problèmes sont surtout liés à la difficulté à atteindre les objectifs et à la pérennité des résultats des projets. La pérennité des solutions de remplacement du bromure de méthyle, par exemple, notamment en ce qui concerne les coûts, l'efficacité, les capacités techniques et les contraintes réglementaires, est un de ces problèmes. Le risque d'abandon des méthodes fondées sur des substances de remplacement dans certains secteurs agricoles est un autre exemple de problème.

6. Suivant la voie tracée par l'évaluation de 2005 et l'étude théorique, le rapport final abordera des questions liées à la pérennité réelle des projets sur le bromure de méthyle. Il se penchera entre autres, sur les enjeux suivants :

- a) L'utilisation de substances de remplacement et la probabilité d'un retour à l'utilisation du bromure de méthyle;
- b) La faisabilité économique des projets de remplacement;
- c) Les coûts et les obstacles à l'utilisation de la nouvelle technologie;

- d) La manière de réglementer l'utilisation du bromure de méthyle;
- e) Les questions liées au bromure de méthyle utilisé à des fins sanitaires et préalables à l'expédition;
- f) Les conséquences de la formation et la pérennité des résultats de la formation;
- g) La participation des parties prenantes;
- h) Le besoin d'une assistance technique plus poussée.

c) Évaluation des projets sur les refroidisseurs comportant un volet de cofinancement

7. L'étude théorique sur l'évaluation des projets sur les refroidisseurs menée en 2009 et présentée à la 58^e réunion du Comité exécutif (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/9) a souligné la nécessité d'effectuer une évaluation finale, à une date ultérieure, des projets sur les refroidisseurs achevés afin d'obtenir une vue d'ensemble des résultats obtenus. L'étude porte sur des problèmes survenus dans les premières étapes de la mise en œuvre des projets, notamment les tentatives du Fonds multilatéral de mettre sur pied des programmes de cofinancement avec d'autres institutions, les retards survenus dans la mise en œuvre des projets, les relations de travail entre les agences d'exécution et les secteurs privé et public, les mesures d'encouragement et les motivations.

8. De plus, un rapport périodique présenté à la 62^e réunion du Comité exécutif (document UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/9) sur les projets de démonstration sur les refroidisseurs, souligne les difficultés à harmoniser les cycles, les procédures et les calendriers de projets entre des différents partenaires de mise en œuvre et de financement.

9. Une évaluation des projets sur les refroidisseurs comportant un volet de cofinancement réalisée en 2012 pourrait tomber à point nommé, car elle comparerait les différentes expériences en matière de modalités de cofinancement qui pourraient être utilisées pour de futurs projets, aidera à formuler les enseignements tirés, et évitera la complexité de la mise en œuvre et les obstacles survenus dans le cas des refroidisseurs centrifuges à base de CFC. L'étude théorique sera présentée lors de la première réunion de 2012. Le rapport final sera remis à la première réunion de 2013, en raison d'engagements supplémentaires.

10. L'évaluation fournira une analyse des points suivants :

- a) Le fonctionnement du mécanisme de cofinancement, en soulignant les aspects positifs de la méthode utilisée qui pourraient être repris lors de futurs projets, et les conditions dans lesquelles ils pourraient être repris;
- b) Les conséquences du mécanisme sur la collaboration entre les institutions de cofinancement et les partenaires de mise en œuvre;
- c) Le fait que les projets aient abouti ou non à la création d'infrastructures particulières qui pourraient être utilisées dans de futurs projets semblables;
- d) Les efforts des agences pour améliorer l'efficacité énergétique lors du remplacement des refroidisseurs afin de réduire la demande pour les CFC;
- e) La promotion, la motivation et les mesures d'encouragement;

- f) Le rôle des projets régionaux et mondiaux pour aider les pays à réaliser les projets sur les refroidisseurs à l'échelle locale;
- g) Les causes des retards et les moyens de les éviter à l'avenir;
- h) Les obstacles institutionnels, légaux et réglementaires, de capacité et techniques ayant limité ou entravé le fonctionnement du projet.

11. De plus, certains projets ont acquis des caractéristiques supplémentaires et un champ d'application plus vaste. Il pourrait être utile de connaître les conséquences de ces ajouts sur les objectifs initiaux et la valeur ajoutée qu'ils offrent pour atteindre les résultats.

12. L'étude théorique offrira aussi une vue d'ensemble des documents existants. Plusieurs visites sur le terrain seront effectuées afin de recueillir des données préliminaires dans divers pays représentatifs. Le rapport final proposera une synthèse des principaux résultats.

d) Évaluation des projets sur les inhalateurs à doseur

13. La nécessité d'évaluer les projets d'inhalateurs à doseur a été soulignée lors de la 63^e réunion du Comité exécutif (décision 63/11). L'évaluation portera sur des questions liées à l'efficacité du projet à atteindre les objectifs, de même que sur les questions d'ordre institutionnel, financier et procédural liées à la production et la consommation des inhalateurs à doseur.

14. L'évaluation portera expressément sur :

- a) Les questions institutionnelles, légales, réglementaires, de capacité et techniques ayant facilité ou restreint le fonctionnement du projet;
- b) Les causes des retards et les moyens de les éviter à l'avenir;
- c) Le caractère adéquat du financement;
- d) Le type d'assistance technique fourni et ses conséquences;
- e) Les questions entourant le lancement des solutions de remplacement sans chlorofluorocarbones et le retrait des produits à base de chlorofluorocarbones connexes;
- f) Le rôle des sociétés nationales et multinationales dans la réalisation de l'élimination;
- g) Les questions liées à l'adoption d'une nouvelle technologie et la reconversion des installations de fabrication d'inhalateurs à doseur;
- h) Les conséquences de la formation et de la sensibilisation sur les parties prenantes, y compris dans le secteur médical; les conséquences des ateliers thématiques et régionaux;
- i) Les difficultés à mettre en oeuvre des programmes éducatifs à l'intention des professionnels de la santé, des autorités gouvernementales de la santé et des patients sur la transition aux traitements sans chlorofluorocarbones.

e) Premier rapport d'achèvement global sur les accords pluriannuels pour l'année 2011

15. Le premier rapport d'achèvement global sur les accords pluriannuels pour l'année 2011 offrira au Comité exécutif une vue d'ensemble des résultats et des enseignements tirés déclarés en utilisant le nouveau modèle du rapport d'achèvement, en attendant la mise au point du modèle de rapport d'achèvement de projets pour les accords pluriannuels.

f) Rapport d'achèvement de projet global pour l'année 2012

16. Le rapport offrira au Comité exécutif une vue d'ensemble des résultats et des enseignements tirés présentés dans les rapports d'achèvement de projet émis pendant la période à l'étude.

g) Rapport sur les tableaux de la base de données des accords pluriannuels

17. La décision 63/61 e) prie l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation d'informer le Comité exécutif de l'état de la mise à jour de l'information contenue dans les tableaux de la base de données à la dernière réunion de chaque année.

Tableau 1

CALENDRIER DE 2012 POUR LA REMISE DES DOCUMENTS SUR LA SURVEILLANCE ET L'ÉVALUATION AU COMITÉ EXÉCUTIF

1^{re} réunion de 2012 (66^e)	2^e réunion de 2012 (67^e)	3^e réunion de 2012 (68^e)
Évaluation des projets sur les refroidisseurs : Étude théorique achevée	Étude théorique sur l'évaluation des projets sur les inhalateurs à doseur	Rapport d'achèvement de projet global de 2012
Évaluation du projet sur le bromure de méthyle : Étude théorique achevée	Rapport d'évaluation finale des projets pluriannuels	Rapport final sur l'évaluation des projets sur le bromure de méthyle
	Rapport d'achèvement global pour les accords pluriannuels (préliminaire)	Rapport sur les tableaux de la base de données des accords pluriannuels
		Programme de travail de 2013

II. Modalités de mise en œuvre et approche méthodologique

18. La pratique actuelle de préparer des études théoriques va se poursuivre. Les études théoriques aident à cerner le but, les objectifs et les résultats visés de l'évaluation, et formulent les hypothèses de travail ainsi que les questions d'évaluation. Elles fournissent également un examen complet de la documentation sur le projet et résument l'information contenue dans les bases de données disponibles du Secrétariat du Fonds multilatéral. D'autres méthodes de collecte, telles que les entrevues téléphoniques, les enquêtes par courriel posant des questions ouvertes ou utilisant des questionnaires structurés, et les discussions sur Intranet, pourraient fournir de l'information pour l'étude théorique. Les études théoriques servent également à préparer les instruments qui seront utilisés pour recueillir des données lors de visites sur le terrain et précisent l'échantillon de projets à visiter. Un rapport est émis pour chacune des visites sur le terrain. L'analyse approfondie des résultats aboutit à la rédaction du rapport final.

19. Cette méthode d'évaluation a aussi un caractère participatif car elle sollicite les commentaires de toutes les parties prenantes qui reçoivent le projet de rapport. Le Comité exécutif est ensuite invité à débattre du rapport et à examiner ses conclusions et ses recommandations.

20. Les rapports d'évaluation remis au Comité exécutif font l'objet d'une distribution générale, conformément à la décision 46/7 c). Ils sont publiés sur le site Web public du Secrétariat (www.multilateralfund.org) au moment de l'envoi des documents, avec les décisions du Comité exécutif. L'étude théorique et les études de cas de projets sont émises sur le site Intranet du Secrétariat.

21. Des consultants d'expérience procéderont à la collecte et à l'analyse des données, tout comme lors des évaluations précédentes. Le recours aux services de consultants s'est avéré plus économique que l'embauche de cabinets de services-conseil. Le processus d'embauche tiendra compte des critères techniques, géographiques et de représentation des sexes.

III. Budget

22. Le tableau 2 présente le budget du programme de travail de surveillance et d'évaluation pour l'année 2012, aux fins d'approbation par le Comité exécutif. Le budget comprend les honoraires et les frais de voyage des consultants et de l'Administrateur principal, Surveillance et évaluation, qui participera à certaines études de cas et assistera aux réunions régionales.

Tableau 2

BUDGET PROPOSÉ POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL DE SURVEILLANCE ET D'ÉVALUATION POUR L'ANNÉE 2012

2012	
Description	Somme (\$US)
Étude théorique sur l'évaluation des projets sur les refroidisseurs (1 consultant * 30 jours de travail à 500 \$US/jour)	15 000
Évaluation des projets sur le bromure de méthyle :	
• Étude théorique (1 consultant * 30 jours de travail à 500 \$US/jour)	15 000
• 10 études de cas	120 000
• Rapport final (10 jours de travail à 500 \$US/jour)	5 000
Évaluation des accords pluriannuels :	
• 10 études de cas	120 000
• Rapport final (10 jours de travail * 500 \$US/jour)	5 000
Étude théorique pour l'évaluation des inhalateurs à doseur : (1 consultant * 30 jours de travail à 500 \$US/jour)	15 000
Frais de voyage des employés	50 000
Divers (équipement, communications, etc.)	6 000
Total 2012	351 000

IV. Mesure attendue de la part du Comité exécutif

23. Le Comité exécutif pourrait souhaiter :

- a) Approuver le programme de travail proposé pour l'année 2012 pour la somme budgétée de 351 000 \$US, comme indiqué dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/65/11.